

ÉTAT DES RÉSULTATS

**FESTIVAL INTERNATIONAL NUITS D'AFRIQUE
34^e ÉDITION**

De la période de 16 mois du 1 août 2019 au 30 novembre 2020

ALAIN PAQUETTE CPA
3060, rue Lyall
Montréal (Québec)
H1N 3H1
Tél. : (514) 923-7412
Fax : (514) 251-4698

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de **LES PRODUCTIONS NUITS D'AFRIQUE INC.**,

Opinion

J'ai effectué l'audit de l'état des résultats du **FESTIVAL INTERNATIONAL NUITS D'AFRIQUE (34^e ÉDITION)**, de la période de 16 mois du 1^{er} août 2019 au 30 novembre 2020, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelé 'l'état financier').

À mon avis, l'état des résultats ci-joint donne, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des résultats du **FESTIVAL INTERNATIONAL NUITS D'AFRIQUE (34^e ÉDITION)** de la période de 16 mois du 1^{er} août 2019 au 30 novembre 2020 conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état financier » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit de l'état financier au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de l'état financier conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'état financier exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation de l'état financier, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état financier

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état financier pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état financier prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que l'état financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçoit et met en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunit des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu de l'état financier, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécie si l'état financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Al Paquette CPA auditeur, CA

ALAIN PAQUETTE, CPA auditeur, CA

Montréal, le 11 février 2021

FESTIVAL INTERNATIONAL NUITS D'AFRIQUE (34^e ÉDITION)

ÉTAT DES RÉSULTATS

de la période de 16 mois du 1^{er} août 2019 au 30 novembre 2020

Produits (note 4)	1 073 942
Charges	
Publicité et commandites (note 3)	199 569
Salaires, sous-traitance et charges sociales	702 703
Cachets des artistes et allocations	68 655
Location de salle	30 166
Location d'équipement (note 3)	12 613
Frais d'hébergement	3 557
Assurance	7 618
Frais de bureau	11 919
Achats – produits dérivés (note 3)	6 096
Sécurité	504
Frais de voyage	6 244
Loyer	31 354
Télécommunications	6 065
Frais de déplacement et de représentation	8 013
Taxes et permis	18 816
Électricité et chauffage	5 069
Honoraires professionnels	3 936
Divers	3 030
Créances irrécouvrables	3 993
Intérêts, pénalités et frais bancaires	19 778
Intérêts sur la dette à long terme	700
Amortissement des immobilisations	4 883
	1 155 281
Excédent des charges sur les produits avant autre élément	(81 339)
Autre élément	
Subvention salariale d'urgence du canada	235 188
Excédent des produits sur les charges	153 849 \$

FESTIVAL INTERNATIONAL NUITS D'AFRIQUE (34^e ÉDITION)

NOTES À L'ÉTAT FINANCIER

de la période de 16 mois du 1^{er} août 2019 au 30 novembre 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Festival International Nuits d'Afrique est une activité produite annuellement en juillet par Les Productions Nuits d'Afrique Inc. Les Productions Nuits d'Afrique Inc. est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les formes d'expression artistique d'influence africaine.

Compte tenu des règles sanitaires liées à la COVID-19, la 34^e Édition du Festival International Nuits d'Afrique devant être présentée en juillet 2020 a été réinventée et déplacée en grande partie du 27 septembre au 5 novembre 2020. Le présent état financier produit par Les Productions Nuits d'Afrique Inc. couvre une période de 16 mois, soit l'année courante du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020 ainsi que la période de 4 mois relié au déplacement du Festival du 1^{er} août au 30 novembre 2020.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

L'état financier a été dressé selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Manuel CPA Canada et comprend les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation de l'état financier, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans l'état financier et les notes afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

Mobilier et équipement	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

FESTIVAL INTERNATIONAL NUITS D'AFRIQUE (34^e ÉDITION)

NOTES A L'ÉTAT FINANCIER

de la période de 16 mois du 1^{er} août 2019 au 30 novembre 2020

2. CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

Constatation des produits

Les Productions Nuits d'Afrique Inc. applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports reçus sous forme de services

Dans le cadre de son fonctionnement, l'organisme reçoit des apports sous forme de services. Ces services sont présentés dans les produits. Ils sont constatés à la juste valeur des services reçus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire diminué de l'emprunt et découvert bancaires.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs, incluant des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt et découvert bancaires, des créditeurs et frais courus ainsi que de la dette à long terme.

FESTIVAL INTERNATIONAL NUITS D'AFRIQUE (34^e ÉDITION)

NOTES À L'ÉTAT FINANCIER

de la période de 16 mois du 1^{er} août 2019 au 30 novembre 2020

3. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Au cours de la période, des échanges de services ont été constatés à titre de commandites contre des services de publicité et de visibilité pour un montant total de 172 585 \$. Les services obtenus sont :

Publicité	158 326
Location d'équipement	8 500
Achats	5 759
	<hr/>
	172 585 \$

Ces échanges non monétaires sont comptabilisés à la juste valeur des services reçus.

4 - PRODUITS

Subventions (note 5)	783 628
Commandites monétaires et non monétaires (note 3)	275 085
Billetterie, produits dérivés et autres	15 229
	<hr/>
	1 073 942 \$

5 - SUBVENTIONS

Conseil des Arts et des Lettres du Québec	146 450
Conseil des Arts et des Lettres du Québec - captation	75 000
Conseil des Arts du Canada	30 000
Conseil des Arts de Montréal	50 000
Ministère des Affaires Municipales et des Régions	150 000
Ministère du Patrimoine Canadien	43 000
Tourisme Québec	123 000
Ville de Montréal	120 000
Musicaction	21 562
Parténariat Quartier Des Spectacles	7 393
Développement Économique Canada	17 223
	<hr/>
	783 628 \$